



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 16 Septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 09/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 23/09/2025
Et
Publication du : 23/09/2025

Excusés avec procuration : M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. MICHELAT Jean-François à Mme PASQUET Christine, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André

Excusée : Mme DOUCET Denise

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommé secrétaire : M. MASSONNEAU Philippe

2025-059 – AVENANTS A LA CONVENTION TERRITORIALE DE GESTION (CTG) - CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

Par délibération N°2022-103 du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé d'approuver la signature de la Convention Territoriale de Gestion (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Pour rappel, cette convention est une démarche contractuelle qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'action couverts par la CTG sont :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Soutien à la parentalité,
- Logement et cadre de vie des familles,

- Solidarité et animation de la vie sociale,
- Accès aux droits et inclusion numérique.

Cette convention permet à la commune de Villemandeur de percevoir des Prestations de Services par la CAF.

Des avenants relatifs au conventionnements de financement sont validés et / ou renouvelés périodiquement. Ceux-ci peuvent donner lieu à des conventions spécifiques détaillant les modalités de mise en œuvre d'un service.

Au cas présent, la CAF souhaite renouveler la convention de prestation de service du centre de loisirs.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout avenant relatif à la Convention Territoriale de Gestion.
- **Signer** les conventions ou leurs avenants relatifs aux prestations de services pour l'année en cours et suivantes.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Philippe MASSONNEAU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 23/09/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr